



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général de la Région Académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur

SGRA/23-972-4 du 19/06/2023

**EVOLUTION DE LA CARTE DES FORMATIONS EN REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES-
COTE D'AZUR**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Secrétariat général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur - Tel : 04 42 91 70 43
- Mél : ce.sgra@region-academique-paca.fr

Trois courriers relatifs à l'évolution de la carte des formations en région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, adressés aux chefs d'établissement, sont publiés dans les bulletins académiques des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Ils concernent :

- l'ajustement de la carte des spécialités et des options de l'enseignement général et technologique pour la rentrée scolaire 2024 ;
- l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée scolaire 2024 ;
- l'évolution de la carte des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) à la rentrée universitaire 2024.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Laurent NOE, Secrétaire Général de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur*



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Aix-en-Provence, le 16 mai 2023

Affaire suivie par :
Marie-Laure Follot
Secrétaire générale adjointe de la région académique
Tél : 04.42.91.70.43
Ce.sgra@region-academique-paca.fr

Le recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex 1

La rectrice de l'académie de Nice

à

Liste in fine

Objet : ajustement de la carte des spécialités et des options de l'enseignement général et technologique pour la rentrée scolaire 2024.

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat général et technologique, s'est dessinée une nouvelle carte régionale des enseignements de spécialité et optionnels s'appuyant sur vos projets d'établissement et de réseau avec l'expertise des corps d'inspection, afin d'offrir aux élèves des choix variés tout en veillant à un bon équilibre territorial.

Les combinaisons de spécialités doivent permettre de composer un véritable parcours personnel dans la perspective d'une poursuite d'études réussie pour les élèves.

A la rentrée scolaire 2024, des ajustements de la carte des enseignements de spécialité et optionnels seront possibles afin de prendre en compte les projets portés localement par les équipes volontaires au sein des établissements et des réseaux. La suppression ou la transformation de certains enseignements de spécialité pourront aussi être envisagées à condition de maintenir une offre suffisamment variée à l'échelle du réseau.

Pour conduire en amont la réflexion nécessaire, nous vous invitons à travailler dans le cadre de cette campagne d'ajustement de la carte des enseignements de spécialité et optionnels avec les inspecteurs de spécialités et en réseaux, de manière à équilibrer l'offre de formation sur les territoires.

Nous appelons votre attention sur le fait que ces évolutions seront financées sur la base des dotations académiques existantes. Les projets présentant des innovations pédagogiques notamment une mutualisation entre établissements portés par les réseaux feront l'objet d'une attention particulière.

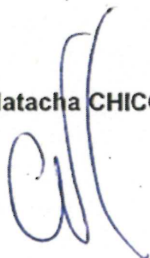
A l'issue de vos échanges avec vos équipes pédagogiques, les inspecteurs et les établissements de votre réseau, vous ferez parvenir au secrétariat général de la région académique, au plus tard le 15 juillet 2023 pour étude et avis, votre proposition en complétant le document fourni en annexe 1.

Les évolutions retenues seront présentées dans les instances du dialogue social qui se tiendront en janvier 2024.

Le secrétariat général de la région académique instruira les dossiers en lien avec les services académiques et départementaux et, le cas échéant, la collectivité régionale puis assurera l'information auprès des chefs d'établissement et des réseaux.

Sachant compter sur votre engagement au service de la réussite des élèves de notre territoire, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce sujet.

Natacha CHICOT



Bernard BEIGNIER



Liste des destinataires :

Mesdames, messieurs les proviseurs des lycées des académies d'Aix-Marseille et de Nice,
Mesdames, messieurs les directeurs des établissements privés des académies d'Aix-Marseille et de Nice,
S/c Mesdames, messieurs les IA-DASEN,

Copie :

- Messieurs les secrétaires généraux des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- Mesdames et messieurs les doyens des inspecteurs d'académies-inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- Monsieur le directeur régional académique de la formation professionnelle initiale et continue et son adjoint ;
- Monsieur le directeur régional académique de l'information et de l'orientation et son adjointe ;
- Madame la directrice régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et son adjointe.
- Madame la conseillère du recteur de l'académie d'Aix-Marseille pour les réseaux d'établissements ;
- Monsieur le chargé du suivi de la mise en place des réseaux d'établissements dans l'académie de Nice.

Annexe 1 : évolution de la carte des enseignements de spécialité et optionnels des voies générale et technologique des lycées à la rentrée scolaire 2024

Document à adresser par l'établissement au plus tard le 15 juillet 2023 à l'adresse suivante :
ce.sgra@region-academique-paca.fr

Nom de l'établissement	
Réseau	
Contextualisation de la demande dans le cadre du projet d'établissement	
Projets d'évolution de l'offre des enseignements de spécialité et optionnels de l'établissement après consultation des établissements du réseau	
Proposition	<ul style="list-style-type: none">----
Conclusions portées par le groupe de travail réseau :	

Aix-en-Provence, le 16 mai 2023

Le recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,

La rectrice de l'académie de Nice

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Le président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur

à

Liste in fine

Objet : évolution de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée scolaire 2024

Conduite au niveau de la région académique en étroite collaboration avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et le Conseil régional Provence Alpes-Côte d'Azur, l'évolution de l'offre des formations professionnelles initiales est une action essentielle en faveur de la réussite des jeunes et du renforcement de l'attractivité économique de notre territoire.

Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs sur l'éducation et la formation pour 2030 de l'Union européenne et du plan « France 2030 » visant à transformer la carte des formations de manière significative. Il s'agit de répondre aux enjeux sociétaux actuels et de repositionner l'outil de formations vers les secteurs et les filières d'avenir ou stratégiques.

Cette transformation de la carte des formations doit être envisagée dans une perspective pluriannuelle et être pensée de manière coopérative entre établissements notamment à l'échelle d'un regroupement territorial.

De manière générale, elle vise à répondre aux enjeux suivants :

- ✓ Augmenter le niveau de qualification des élèves de la région ;
- ✓ Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes dans la région ;
- ✓ Assurer le renouvellement et l'adaptation continue des formations au regard des besoins sociaux-économiques des territoires ;
- ✓ Proposer une répartition équilibrée de l'offre de formations sur l'ensemble des territoires en fonction de leur attractivité, des possibilités de poursuite d'études et de l'employabilité des jeunes ;
- ✓ Proposer un véritable choix d'orientation et sécuriser le parcours de l'élève à partir de la fin de 3ème en développant la mixité des publics et des parcours, les dispositifs passerelles et l'innovation pédagogique.

S'agissant des établissements publics et privés du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'élaboration des projets d'évolution de l'offre de formation se fera au sein des réseaux et/ou de leurs regroupements territoriaux « éducation économie ».

Une grande partie de ces projets pourront, en complémentarité des financements du Conseil régional, être financés par l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » (AMI CMA), « accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles », du Plan France 2030 pour la période 2023-2028 avec des actions pour :

- Développer l'attractivité des formations ;
- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ;
- Favoriser la mobilité des jeunes ;
- Acheter des équipements à la pointe de la technologie ;
- Aménager des plateaux techniques ;
- Créer de nouvelles formations dans les filières professionnelles d'avenir.

Les projets territoriaux devront comprendre l'ouverture de nouvelles formations mais aussi des fermetures de formations, notamment dans le secteur tertiaire, qui ne sont plus suffisamment adaptées aux besoins socio-économiques du territoire ou présentant des taux d'insertion ou de poursuite d'étude faibles. Tous ces éléments sont précisés dans le courrier des recteurs en date du 14 avril 2023 adressé aux chefs d'établissement.

Dans le cas particulier de cette première année s'inscrivant dans un plan de transformation pluriannuelle, les projets proposés devront s'inscrire en cohérence avec le diagnostic territorial établi au sein des regroupements territoriaux et les orientations stratégiques définies au niveau national et régional.

La saisie des projets d'évolution de la carte des formations dans l'applicatif régional reste triennale selon les modalités habituelles mais il est indispensable de présenter un projet global sur un horizon temporel de moyen terme (entre 3 ans et 5 ans).

Dans cette perspective, les orientations régionales retenues pour la rentrée 2024 sont les suivantes :

- ✓ Constituer des pôles de compétences d'excellence afin de proposer un parcours de formation complet du bac -3 au bac +3 ;
- ✓ Revisiter l'implantation des STS en fonction des besoins socio-économiques du territoire et favoriser la poursuite d'études de ces étudiants en troisième année du supérieur ;
- ✓ Adapter ou colorer l'offre de formations des établissements en lien avec la demande actuelle et future en compétences des acteurs économiques du territoire ;
- ✓ Développer et diversifier les formations et affermir le rapprochement entre les établissements et les entreprises ;
- ✓ Poursuivre la dynamique de création de lycées polyvalents.

Le rattachement des formations à un Campus des métiers et des qualifications est également un axe fort du développement des formations qui sera pris en compte lors de l'étude des propositions d'évolution.

Par ailleurs, l'évolution de la carte des formations doit tenir compte de plusieurs paramètres relativement inamovibles que sont les flux d'élèves à former, les moyens dont sont dotées les académies, l'implantation et le coût de plateaux techniques supportés par le Conseil régional ainsi que la capacité d'accueil de l'établissement.

Il est essentiel, en lien avec le Conseil régional, de tenir également compte de la faisabilité d'implantation ou de modification des plateaux techniques, et du coût des nouveaux équipements pédagogiques requis et de leur installation. A ce titre, **le service « équipement et analyse pédagogique » (SEAP) de la collectivité régionale** est disponible pour échanger sur les projets envisagés.

Le pôle « éducation – économie » de la direction régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) est à votre écoute et pourra vous conseiller sur l'opportunité de votre projet d'évolution d'offre de formation pour les formations relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

S'agissant des établissements publics relevant du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le conseiller « prospective, métiers, emplois, formations » du service régional de la formation et du développement de la DRAAF de Provence-Alpes-Côte d'Azur est à votre disposition pour étudier et vous conseiller sur vos projets d'évolution des formations de ce ministère.

La campagne 2023 de saisie sur l'applicatif régional se déroulera de mi-juin à mi-juillet 2023.

Nous vous remercions de l'engagement que vous portez au quotidien au service de la réussite des élèves de notre territoire, et nous vous prions de croire, mesdames, messieurs, à l'assurance de notre sincère considération.

Le Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,



Bernard BEIGNIER

La Rectrice de l'académie de Nice,



Natacha CHICOT

La Directrice régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.



Stéphanie FLAUTO

Le Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Renaud MUSELIER

Liste in fine :

- Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements privés des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

S/c Messieurs les secrétaires généraux de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et des académies d'Aix-Marseille et de Nice.

S/c Mesdames et messieurs les inspecteurs académiques-directeurs académiques des services de l'éducation nationale.

S/c Monsieur le chef du service régional de la formation et du développement de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur.

S/c Monsieur le directeur de la direction de l'éducation et de la vie des lycées du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Copie :

- Mesdames et messieurs les doyens des inspecteurs d'académies-inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- Mesdames et messieurs les doyens des inspecteurs de l'éducation nationale des enseignements généraux et techniques et des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation ;
- Monsieur le directeur régional académique de la formation professionnelle initiale et continue et son adjoint ;
- Monsieur le directeur régional académique de l'information et de l'orientation et son adjointe ;
- Madame la directrice régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et son adjointe.
- Madame la conseillère du recteur de l'académie d'Aix-Marseille pour les réseaux d'établissements ;
- Monsieur le chargé du suivi de la mise en place des réseaux d'établissements dans l'académie de Nice.



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Nathalie Le Hir
Tél : 04 42 91 75 82
Mél : nathalie.le-hir@region-academique-paca.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence
Cedex 1

Christophe Proudhom
Tél : 04 93 53 72 33
Mél : christophe.proudhom@region-academique-paca.fr

53 av Cap de Croix
06181 Nice
Cedex 2

**Direction Régionale Académique
de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**

Aix en Provence, le 16 mai 2023

Le recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,

La rectrice de l'académie de Nice

La rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation

à

Liste in fine

Objet : évolution de la carte des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) à la rentrée universitaire 2024.

Dans le cadre de la révision annuelle de la carte des implantations des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des classes préparant aux diplômes de comptabilité et de gestion (DCG), les établissements sont habituellement amenés à transmettre leurs propositions d'évolution (ouverture, fermeture, transfert, transformation) pour chaque rentrée universitaire s'appuyant sur leurs projets d'établissement et de réseau.

L'offre de formations de CPGE et DCG dans notre région académique est stabilisée depuis plusieurs années. Les seules évolutions validées à la rentrée universitaire 2021 et 2022 l'ont été pour accompagner la réforme des CPGE en lien avec la réforme du baccalauréat.

Le diagnostic régional de l'offre de CPGE actuellement en cours met d'ores et déjà en évidence plusieurs constats :

- La répartition territoriale actuelle des classes est équilibrée,
- Le nombre de places vacantes progresse durant les trois dernières années. À la rentrée 2022, **568 places sont restées disponibles en 1^{ère} année** (soit 18% de la capacité d'accueil) et **833 places en 2^{nde} année** (26% de la capacité d'accueil),
- L'érosion persistant de l'effectif entre la 1^{ère} et la 2^{nde} année de CPGE,
- Les mutations en cours concernant l'accès aux grandes écoles pourront amener à de possibles ajustements de la carte dans les prochaines années.

Le constat observé sur le nombre de places vacantes amène à s'interroger sur l'attractivité de certaines classes. C'est pourquoi, des actions particulières en matière d'information et d'orientation sur les formations existantes devront être conduites auprès des élèves pour susciter davantage de candidatures.

S'agissant de l'évolution de la carte des formations, les orientations stratégiques visent en priorité à consolider les formations existantes en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement et du réseau, à encourager l'accès des élèves défavorisés aux CPGE et à favoriser les formations professionnalisantes de l'enseignement supérieur dans les secteurs en tension et d'avenir.

Dans ce contexte, les demandes d'évolution concernant les CPGE ou DCG, qui répondent à ces objectifs et qui auront reçu l'avis favorable du réseau académique ainsi que d'un IA-IPR, pourront nous être présentées.

Pour conduire en amont la réflexion nécessaire, nous vous invitons à travailler dans le cadre de cette campagne d'ajustement de la carte CPGE et DCG avec les inspecteurs de spécialités et en réseaux.

Nous appelons votre attention sur le fait que ces évolutions seront financées sur la base des dotations académiques existantes.

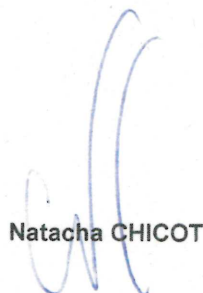
Les propositions d'évolution de la carte devront parvenir, au moyen de la fiche "établissement" jointe en annexe, **avant le 19 juin 2023 à l'adresse suivante : ce.draesri@region-academique-paca.fr**. Toutes les rubriques prévues dans cette fiche devront être renseignées. En complément nous sollicitons la transmission d'une présentation étayée du projet pédagogique de la formation visée en explicitant son lien avec les projets d'établissement et de réseau. Cette présentation fera notamment apparaître la nature du besoin à couvrir en fonction, de la capacité de recrutement de la classe concernée, du vivier de bacheliers susceptibles de se porter candidats, des débouchés.

Vos interlocuteurs de la direction régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation se tiennent à votre disposition pour toute question relative à ce sujet.

Nous vous adressons nos remerciements pour le travail engagé dans cette démarche.



Bernard BEIGNIER



Natacha CHICOT



Fabienne BLAISE

PJ : Fiche partie établissement R 2024.doc

Liste in fine :

- Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements privés des académies d'Aix-Marseille et de Nice

S/c Messieurs les secrétaires généraux des académies d'Aix-Marseille et de Nice.

S/c Mesdames et messieurs les inspecteurs académiques-directeurs académiques des services de l'éducation nationale.

Copie :

- Mesdames et messieurs les doyens des inspecteurs d'académies-inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- Monsieur le directeur régional académique de la formation professionnelle initiale et continue et son adjoint ;
- Monsieur le directeur régional académique de l'information et de l'orientation et son adjointe ;
- Madame la directrice régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et son adjointe.

**DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE CLASSE PRÉPARATOIRE
AUX GRANDES ECOLES**

OU

**DEMANDE DE FERMETURE ou de TRANSFERT ou de TRANSFORMATION D'UNE CLASSE
PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ECOLES**

RENTRÉE 2024

2^{ème} PARTIE : FICHE ETABLISSEMENT*

**Cette fiche, dûment remplie, devra être adressée à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, en pièce annexe des propositions présentées par le recteur.*

Académie :			
Établissement :	Adresse :	Ville :	
N° RNE/UAI :			
Nature de la classe préparatoire demandée			
Filière :	Voie :	1^e année <input type="checkbox"/>	2^e année <input type="checkbox"/>
Effectif envisagé à la rentrée 2024 :			
Accessibilité par les transports : <input type="checkbox"/> Autobus ou car <input type="checkbox"/> Métro <input type="checkbox"/> Train	Internat : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Places :	Cantine OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Equipements en fonction (notamment centre de documentation/bibliothèque)	Equipements envisagés		